Représentants du personnel

Formation SSCT des élus du CSE

La formation santé, sécurité et conditions de travail à laquelle chaque élu a droit : 5 jours au premier mandat, 3 jours au renouvellement. En intra, sur vos situations de travail réelles, pour que votre CSE pèse vraiment sur la prévention.

Objectifs pédagogiques

- Situer le rôle et les moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail, et les obligations de l'employeur
- Déceler et mesurer les risques professionnels de son entreprise, y compris les risques psychosociaux
- Analyser une situation de travail à partir du travail réel (observation, inspection, entretiens)
- Mener une enquête après un accident du travail avec la méthode de l'arbre des causes
- Lire et discuter le document unique et le programme annuel de prévention
- Formuler une proposition de prévention et rédiger un avis motivé

Formats et tarifs

Premier mandat	Renouvellement	Membres de la CSSCT
5 jours	3 jours	5 jours
7 250 € net de taxe / session	**4 350 € net de taxe / session**	**7 250 € net de taxe / session**

Le programme détaillé

Le déroulé ci-dessous précise, pour chaque séquence, sa durée, son objet et son contenu. Le programme est remis en main propre à chaque participant au début de la session.

Jour 1 · Le CSE, acteur de la prévention (7 h)

3 h 30	Matin	Les enjeux ; L'obligation de prévention
3 h 30	Après-midi	Les missions du CSE ; Les acteurs de la prévention

Jour 2 · Déceler et mesurer les risques (7 h)

3 h 30	Matin	Danger, risque, dommage ; Le document unique
3 h 30	Après-midi	Les grandes familles de risques ; Les indicateurs

Jour 3 · Observer le travail réel (7 h)

3 h 30	Matin	Travail prescrit, travail réel ; Préparer une inspection
3 h 30	Après-midi	Mise en situation : inspection ; Restitution

Jour 4 · Enquêter et prévenir les risques psychosociaux (7 h)

3 h 30	Matin	Accident du travail, maladie professionnelle ; L'arbre des causes
3 h 30	Après-midi	Les risques psychosociaux ; Harcèlement et agissements sexistes

Jour 5 · Proposer et suivre des actions (7 h)

3 h 30	Matin Construire une proposition ; Consultation et avis motivé
3 h 30	Après-midi Mon plan d'action d'élu ; Évaluation des acquis

Renouvellement · 3 jours (21 h)

7 h	Bilan du mandat et actualisation Le bilan du mandat ; Ce qui a changé ; Retour d'expérience
7 h	Approfondissement choisi avec l'entreprise Le thème retenu ; Enquête avancée
7 h	Peser sur la prévention Consultations et avis motivés ; Le plan d'action du mandat ; Évaluation et clôture

Les informations pratiques

Public	Élus du CSE, titulaires et suppléants ; référent harcèlement ; membres de la CSSCT.
Prérequis	Être membre élu ou désigné du CSE.
Durée	Premier mandat : 5 jours (35 h) · Renouvellement : 3 jours (21 h) · CSSCT, 300 salariés et plus : 5 jours (35 h).
Effectif	4 à 12 élus par session.
Modalités	Présentiel, en intra-entreprise, dans vos locaux ; jours consécutifs ou non.
Délai d'accès	4 à 8 semaines après la demande ; l'élu demande son congé de formation à l'employeur 30 jours avant.
Tarif	1 450 € la journée pour le groupe, net de taxe : 7 250 € les 5 jours, 4 350 € les 3 jours, hors frais de déplacement du formateur. Ces tarifs valent en semaine et en journée. De 18 h à 6 h et le samedi, le prix est majoré de 30 % ; le dimanche et les jours fériés, de 50 %, sans cumul. La majoration est indiquée avant la validation et sur le devis. Sur place, une séance de moins de 3 h 30 se facture comme une demi-journée de 3 h 30.
Financement	L'employeur (article L2315-18), jusqu'à 36 fois le SMIC horaire par jour et par élu ; moins de 50 salariés : prise en charge possible par l'OPCO (article L2315-22-1).
Qui dispense	Un formateur expérimenté en santé-sécurité, qui a déjà formé des élus du CSE, vérifié par Integraall.
Méthodes	Études de cas réels, inspection sur le terrain, arbre des causes, rédaction d'un avis motivé.
Évaluation	Questionnaire de positionnement, évaluation des acquis par questionnaire (seuil de 14/20), satisfaction à chaud puis à froid.
Sanction de la formation	Attestation d'assiduité remise à l'employeur (article R2315-15) et attestation individuelle de fin de formation.

Déroulement et cadre. Le programme de formation est remis en main propre à chaque participant au début de la session, avec le règlement intérieur de l'organisme. Pendant toute la durée de la formation, les participants demeurent tenus de respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité de leur propre entreprise, en complément de ceux de l'organisme de formation.

Accessibilité handicap : adaptations possibles, contactez notre référent avant l'inscription. Contact : hello@integraall.fr · 06 48 14 28 67 · www.integraall.fr